

Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2022

Egalité vs légalité vs réalité ?

Certes, l'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans la loi, c'est incontestable. Cependant, sur le terrain, nous n'en sommes pas encore là. Si l'égalité des genres a bien progressé, il reste de nombreux défis dans des domaines aussi divers que l'équilibre vie privée – vie professionnelle, le salaire, l'accès à des postes à responsabilités dans les entreprises ou dans la vie publique, la violence, les intimidations ou le harcèlement sexuel au travail... autant de thèmes qui concernent en majorité les femmes et les travailleuses. Et dans votre entreprise ?

La loi vs la pratique du terrain : beaucoup de chemin a été parcouru mais force est de constater que la réalité est tout autre :

- Écart salarial = écart de pension ?
- Conciliation vie privée/ vie professionnelle... la charge mentale se définit au féminin mais, que veulent les hommes ?
- Mobilité interne, promotion, formation... toutes égales ?
- ...

Il faut aborder l'égalité femme hommes dans les entreprises ! La CGSLB demande que ce thème soit mis à l'agenda des organes de concertation.

- Négociation dans votre entreprise pour la mise en place d'une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.
- Écart salarial : application de la loi du 22 avril 2012 mais surtout associer les représentant-e-s des travailleur-euse-s pour qu'elle puisse faire l'objet de négociations ;

La CGSLB vous donne les outils nécessaires. L'égalité des chances pour tous et toutes en ce qui concerne :

- La place des femmes dans les organes de concertation dans les entreprises
- Le droit à la formation
- Les évolutions de carrière
- La rémunération et les avantages supplémentaires tels que des pensions complémentaires (le montant des pensions complémentaires est beaucoup plus faible pour les femmes en raison de l'écart salarial)
- ...



Pour plus de femmes dans le débat !
LET'S GO FOR 50/50

Votre liberté, votre voix

